

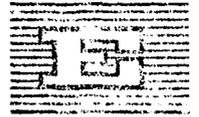
NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
GENERALE

E/CN.4/608
5 mai 1951

ORIGINALE: FRANCAIS



Distr. double

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

Septième session

Point 3(b) de l'ordre du jour

PROJET DE PACTE RELATIF AUX DROITS DE L'HOMME
ET MESURES DE MISE EN ŒUVRE

EGYPTE: Amendement à la suggestion de l'UNESCO relative aux droits éducatifs et culturels (E/CN.4/AC.14/2/Add.4 section IX)

Article b)

1. Remplacer dans la quatrième ligne le mot "tous" par les mots: "sa metropole ou dans"
2. Ajouter dans la dixième ligne après le mot "nombre" le mot "raisonnable"